



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LOUISE

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LOUISE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, greffière-trésorière de la susdite municipalité.

Conformément à l'article 956 du *Code municipal du Québec*, le Conseil de la Municipalité de Sainte-Louise tiendra une séance extraordinaire le 17 décembre 2024 à 19h30, à la salle du bureau municipal sise au 80, route de la Station, à Sainte-Louise, pour l'adoption du budget pour le prochain exercice financier 2025 et le programme triennal des immobilisations 2025-2026-2027.

Lors de cette séance, les délibérations du Conseil porteront exclusivement sur le budget de l'année 2025 et le programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027.

Donné à Sainte-Louise, ce quatrième (4^e) jour de décembre 2024.

(signé) Margot Rossignol
Margot Rossignol,
directrice générale et greffière-trésorière